

au fait qu'il n'a pas répondu à l'interpellation de l'honorable sénateur.

L'honorable M. Pouliot: L'honorable sénateur fait preuve de loyauté à l'égard de son ministre et je l'en félicite, mais comme Ottawa est relié par téléphone à tous les coins du pays, il aurait été facile au ministre de la Justice de donner des directives à son ministère afin de répondre à ces questions-ci. Sa voix doit être bien connue de son sous-ministre, de son secrétaire parlementaire ou de son secrétaire; elle doit être bien connue dans son propre bureau et il lui aurait été facile de téléphoner à la personne autorisée pour lui donner des directives sur la manière dont il fallait répondre à ces questions.

On n'y a pas répondu, je le regrette beaucoup, non pas tant pour moi que pour le ministre de la Justice et le gouvernement. Le premier ministre a une copie de ces questions et les chefs des partis de l'opposition en ont peut-être reçu une aussi. Je me demande si le premier ministre a envoyé le ministre de la Justice en voyage. Je l'ignore; je ne l'affirme pas.

L'honorable M. Hollett: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement.

L'honorable M. Pouliot: De quoi s'agit-il?

L'honorable M. Hollett: Est-ce que l'honorable sénateur n'enfreint pas gravement le Règlement en prononçant un discours sur cette question en ce moment? Il y a un moment approprié, mais ce n'est pas maintenant.

L'honorable M. Pouliot: A propos du rappel au Règlement, je m'étais levé pour poser la question de privilège. En tant que chef de l'opposition de l'Assemblée législative de sa province pendant de nombreuses années, l'honorable sénateur de Burin (l'honorable M. Hollett) doit savoir en quoi consiste la question de privilège. Un membre de l'une ou de l'autre Chambre peut poser la question de privilège s'il n'a pas reçu satisfaction, s'il a été insulté ou s'il a quelque grief à formuler; c'est de son siège qu'il peut s'expliquer.

Mon honorable ami est un homme très sympathique, qui est fidèle à son parti. Cependant, je ne parle pas de politique, mais de droit. Je parle en tant que membre du Sénat canadien, et j'ai le droit d'avoir une réponse, et on ne m'en a pas encore donné.

Hier, l'honorable leader du gouvernement m'a dit que les réponses devraient être initialées par le ministre intéressé. C'est toute une formalité. Comment se fait-il que le sénateur de Northumberland-Miramichi (l'honorable M. Burchill) ait reçu une réponse? Il a reçu une réponse parce que le ministre

des Transports, de qui relève le National-Canadien a consenti à lui répondre. Comment se fait-il que l'honorable sénatrice de Fredericton, Nouveau-Brunswick (l'honorable M^{me} Fergusson) ait reçu une réponse à sa demande de renseignements d'intérêt international l'autre jour? C'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait consenti à ce que réponse lui soit donnée. Nous devons procéder d'une façon réglementaire à cet égard. Il est certes difficile de procéder quand on n'a pas tenu compte de la loi. Les procureurs généraux des provinces sont maintenant en mauvaise posture, car ils ne peuvent obtenir de réponse précise du ministère de la Justice.

J'ai beaucoup de considération pour l'honorable chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald, Brantford) tout comme pour l'honorable leader du gouvernement au Sénat (l'honorable M. Aseltine). Je les tiens tous deux en haute estime. Néanmoins, je trouve cette attitude déplorable, regrettable et, à mon sens, inexcusable.

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Walter M. Aseltine: Honorables sénateurs, je crois savoir que deux autres mesures doivent parvenir au Sénat avant la dissolution du Parlement. L'une d'elles est la loi de finances provisoire dont j'ai parlé hier et l'autre est le dernier budget supplémentaire des dépenses pour l'année financière qui vient de se terminer. Il faut espérer qu'on en terminera l'étude à l'autre endroit au cours de l'après-midi et qu'elles nous parviendront peu après ce jour.

Je propose donc que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau au son du timbre cet après-midi. Je prie les honorables sénateurs de demeurer à portée du son du timbre afin qu'ils puissent se rassembler promptement.

L'honorable M. Vien: Le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) s'attend-il que les travaux de la Chambre prendront fin ce soir ou demain?

L'honorable M. Aseltine: Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question, car je ne sais pas quand nous recevrons les bills de l'autre endroit.

L'honorable M. Roebuck: Quand le timbre doit-il probablement se faire entendre—d'ici une heure, ou d'ici deux heures?

L'honorable M. Aseltine: Sauf erreur, trois discours doivent être prononcés relativement à la mesure qui faisait l'objet de la discussion hier. Le rappel n'aura pas lieu avant que ces discours soient terminés et que les bills aient été lus pour la deuxième et la troisième fois